



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt quatre  
en exercice : 19 le douze février à dix-neuf heures trente,  
présents : 15 le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS  
votants : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 février 2024

**PRESENTS** : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoint. M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme Danielle CHAVASSE, M. RIGOUDY Daniel, Mme JACQUET Henriette.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme CAMUS Katy (pouvoir à Mme GATET), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir à Mme TONOLI).

**ABSENTS** : M. GROS Gérémy, M. PEYRE Bernard.

**Secrétaire** : M. Didier LAROSE.

## **DELIBERATION N° 2024 – 09**

### **OBJET : RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Mme la Maire présente l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour la période comprise entre le 28 décembre 2023 et le prochain renouvellement intégral des conseils municipaux.

Considérant que dans cette commission deux personnes ont démissionné de leurs fonctions de conseiller municipal, Madame la Maire propose de désigner deux nouveaux membres pour remplacer un membre titulaire et un membre suppléant de la liste majoritaire,

Elle rappelle que dans les Communes de 1 000 habitants et plus, la composition de la commission dépend du nombre de listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau.

Les conseillers doivent être volontaires. Dans les Communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée (art. L 19) :

- De 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
- De 2 conseillers municipaux appartenant à la 2<sup>ème</sup> liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,

Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- DECIDE qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,
- PROCEDE à l'élection des représentants du Conseil Municipal à la commission de contrôle des listes électorales,
- SONT élus membres pour composer la commission de contrôle des listes électorales :

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID : 038-213803364-20240212-2024\_12\_02\_09-DE



Membres de la liste majoritaire :

M. Bertrand AUTISSIER

Mme Véronika BURGAUD

Mme Eliane TONOLI

Suppléant : M. Daniel RIGOUDY

Membres de la liste minoritaire :

M. Roger BOITON

M. Pierre-Gilles LEFAIVRE Suppléante : Mme Laetitia BIEUVELET

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 13 février 2024.

Mme Edith RUCHON, Maire



Acte rendu exécutoire le 15.02.2024

- après télétransmission électronique le 15.02.2024

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 15.02.2024